



**CHÂTEAURoux  
MÉTROPOLe**

Le jeudi 29 juin 2023, le Conseil communautaire de Châteauroux-Métropole, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 21 juin 2023 et sous la Présidence de Mme Pascale BAVOUZET, Président, a délibéré.

Présents (39) : Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, M. Dominique TOURRES, M. Charles-Henri BALSAN, M. Eric CHALMAIN, Mme Frédérique GERBAUD, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Tony IMBERT, M. Maxime GOURRU, M. Gilles CARANTON, M. Didier BARACHET, Mme Pascale BAVOUZET, M. Jean TORTOSA, M. Fabien BISTON, Mme Marie SALLÉ, M. Luc DELLA-VALLE, Mme Danielle FAURE, M. Christian BARON, M. Marc DESCOURAUX, M. Jacques BREUILLAUD, M. Didier DUVERGNE, Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, M. Bruno PALLEAU, Mme Valérie LEGRÉSY, M. Jean-Michel FORT, M. Gilbert BLANC, M. Ludovic RÉAU, M. Henri LORY, M. Philippe GUERINEAU.

Excusé(s) (14) : Mme Sabine DESMAISON, M. Olivier VIGNAU. M. Gil AVÉROUS ayant donné procuration à M. Michel GEORJON, Mme Imane JBARA-SOUNNI ayant donné procuration à M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine DUPONT ayant donné procuration à M. Charles-Henri BALSAN, M. Stéphane ZECCHI ayant donné procuration à Mme Frédérique GERBAUD, Mme Nahima KHORCHID ayant donné procuration à M. Brice TAYON, M. Damien NOEL ayant donné procuration à M. Denis MERIGOT, Mme Alix FRUCHON ayant donné procuration à M. Tony IMBERT, M. Marc FLEURET ayant donné procuration à M. Fabien BISTON, Mme Delphine GENESTE ayant donné procuration à Mme Marie SALLÉ, Mme Christelle PALLEAU ayant donné procuration à M. Philippe GUERINEAU, Mme Brigitte VOITIER ayant donné procuration à M. Ludovic RÉAU, M. Noël BLIN ayant donné procuration à Mme Florence PETIPEZ.

Délibération affichée et  
exécutoire le : 3/07/2023

## **28 : Décision modificative n°1 - exercice 2023 - Budget annexe ZAC Ozans**

Vu le Budget Primitif adopté par le Conseil communautaire le 15 décembre 2022 ;

Vu les résultats du compte financier 2022 ;

Considérant que la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 du budget annexe ZAC OZANS soumis à votre approbation a principalement pour objet de reprendre les résultats de l'exercice 2022;

Il convient d'apporter les ajustements suivants au budget annexe ZAC OZANS de la Communauté

d'agglomération Châteauroux Métropole :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>RECETTES</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant en €</b>
002	002	Résultat de fonctionnement reporté	191 600,05
<b>Total des recettes réelles</b>			<b>191 600,05</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>			<b>191 600,05</b>
<b>DEPENSES</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant en €</b>
65	65888	Autres charges diverses de gestion courante	5,00
<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>5,00</b>
023	023	Virement à la section d'investissement	191 595,05
<b>Total dépenses d'ordre</b>			<b>191 595,05</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>			<b>191 600,05</b>

L'équilibre de la section de fonctionnement est ainsi préservé.

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>RECETTES</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant en €</b>
16	168751	Autres dettes – GFP de rattachement	-27 627,00
<b>Total des recettes réelles</b>			<b>-27 627,00</b>
021	021	Virement de la section de fonctionnement	191 595,05
<b>Total des recettes d'ordre</b>			<b>191 595,05</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>			<b>163 968,05</b>
<b>DEPENSES</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant en €</b>
16	168751	Autres dettes – GFP de rattachement	133 731,57
001	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	30 236,48
<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>163 968,05</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>			<b>163 968,05</b>

La section d'investissement garde également son équilibre.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver cette décision modificative n°1 du Budget annexe ZAC OZANS.

Sans discussion, le Conseil communautaire approuve le rapport à l'unanimité des votes exprimés (2 abstention(s)).

Le Président,

M. Gil AVÉROUS

Les Secrétaires de séance

M. Fabien BISTON

M. Christian BARON